

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MAI 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 13
Votants	: 15

L'an deux mille vingt-quatre

Et le vingt et un mai

À dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Date de convocation
14/05/2024

Date d'affichage
22/05/2024

Présents :

P. GAUTHIER	F. CHENEVIER	E. GARCIA
O. LAFON	A. MARIUTTI	C. JULLIA
E. OSTINS	C. PAUZIN	V. MEYRAND-DELOCHE
D. REVOL	C. ROUSSELLET	N. PERRIER
		C. VERT

Absents et excusés : C. BERTHOUSE, S. JEMOURPouvoirs : C. BERTHOUSE à C. ROUSSELLET, S. JEMOUR à D. REVOLSecrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2024.

DCM14/2024**OBJET : TARIF DES TICKETS DE CANTINE ANNEE 2024/2025**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le fournisseur des repas de la cantine scolaire a communiqué la revalorisation des repas pour l'année scolaire 2024/2025. Il passera de 4,50 € TTC à 4,70 € TTC.

Il rappelle que le prix du ticket de cantine vendu aux familles pour l'année 2023/2024 est de 4,55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Fixe le prix du ticket de cantine vendu aux parents à 4,70 € TTC pour l'année scolaire 2024/2025,
- Charge le Maire de signer l'avenant à la convention de livraison des repas avec la Toque Dauphinoise.

Contre : 0 Pour : 15**DCM15/2024****OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES : RECTIFICATION DES MONTANTS À LA SUITE D'ERREUR DE SAISIE POUR LES LOTS 1 ET 12 ET AVENANT N°1 LOT 2**

Le Maire rappelle que par délibération du 30 janvier 2024, il avait été décidé d'attribuer les marchés aux différentes entreprises concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes. Des erreurs de saisie de montants ont été faites pour les lots 1 et 12.

Il convient de rectifier les montants pour :

- Lot 1 : Ent. OLIVIERA lire « pour un montant de 71 507,24 € (dont - 239,00 €HT (moins-value) pour prestation supplémentaire 1 PSE1 et + 2 009,00 €HT (option) pour prestation supplémentaire 2 PSE 2) »
- Lot 12 : Ent BORET Serrurerie lire « pour un montant de 7 249,35 €HT »;

D'autre part, l'entreprise JAMET, titulaire du lot 2, a présenté un devis pour le remplacement du panneau bois acier prévu initialement au marché par une sur-couverture Bac isolé 80 mm imitation tuiles, permettant ainsi une meilleure isolation thermique. Le coût de ce remplacement est de 7 242,30 €HT supplémentaire, soit une incidence financière de + 15,00 % du lot, si le conseil donne son accord, il y a lieu de passer un avenant avec l'entreprise JAMET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte des corrections des erreurs de saisie pour le montant des lots 1 et 12 en confirmant le montant de 71 507,24 €HT (au lieu de 72 351,24 €HT) pour le lot 1 et le montant de 7 249,35 €HT (au lieu de 7 245,00 €HT) pour le lot 12,
- Donne son accord pour passer un avenant n°1 du lot 2 (Ent. JAMET) avec une incidence financière de 7 242,30 €HT portant le nouveau montant du marché à 54 097,30 €HT,
- Charge le Maire de signer tout document concernant cet avenant 1 du lot 2.

Contre : 0 Pour : 15

DEVIS :

Le maire donne information au conseil qu'un plan de désamiantage doit être réalisé à la salle des fêtes. Après avoir contacté une société spécialisée, un devis a été établi pour la réalisation des travaux de désamiantage, il s'élève à 15 459.50 € HT (18 551.40 TTC).

Le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis.

Contre : 0 Pour : 15

information sur le dossier "modification du PLU" :

Un premier devis est parvenu par le cabinet d'urbaniste, il s'élève à 14 240 € ht.

Il avait été budgété au BP 2024 un montant de 12 000 € TTC.

Les modifications porteraient sur : l'emplacement réservé de l'ex céramique, la mise en compatibilité avec le SCOT, l'alignement des constructions au centre village, la station multi-énergie de l'Entreprise Delmonico-Dorel (pour qu'elle soit ouvert au public), la zone d'activités des Payots à régulariser au niveau de l'ex-bâtiment Belle.

information de la suite de la demande de subvention exceptionnelle "fonds intempérie" :

Le département alloue une subvention exceptionnelle de 6 600.00 € sur un montant de dépenses subventionnables de 16 500 € HT. il est à noté que le montant de la dépense réalisée est de 4 000 € HT, la subvention sera calculée sur son montant.

Informations et courriers divers

- Expo classe de neige au Creux de la Thine le vendredi 24 mai de 16h à 18h
- Réunion pour "Octobre rose" le 3 juin de 9h à 12h - prévoir 30 bénévoles
- Invitation le 13 juin de tous les conseillers municipaux à l'issue du Conseil communautaire pour un moment convivial.
- Le forum des association aura lieu le 14 septembre
- Le remplacement des 2 poteaux incendie (prévu au budget) a été réalisé.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h50.

Liste des délibérations :

DCM14/2024 : Tarif des ticket de cantine année 2024/2025

DCM15/2024 : Travaux de rénovation de la salle des fêtes : Rectification des montants à la suite d'erreur de saisie pour les lots 1 et 12 et avenant n°1 lot 2

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR,	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL,	Norbert PERRIER, pouvoir à C. PAUZIN